

Réunion d'échanges relative à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) avec madame la Ministre Ségolène Royal

25 juin 2015

Etaient présents :

pour la CFDT : Véronique THYS et Mohand ADOUANE

Pour l'administration : Ségolène ROYAL, Francis ROL-TANGUY, Olivier LAROUSSINIE, Nicolas MOURLON...

L'objet de cette audience était un point d'information que souhaitait nous apporter la ministre elle-même.

Elle s'est montrée très déterminée et volontariste sur un bon aboutissement du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages dont l'Agence Française pour la biodiversité est l'une des composantes.

La 2^{ème} lecture de la loi est prévue le 28 septembre au Sénat, d'où un décalage sur le calendrier prévu.

Compte tenu de l'engorgement parlementaire, le projet de loi ne pourra pas être promulgué comme prévu au 1^{er} janvier 2016, il pourra éventuellement l'être à la fin du premier semestre 2016, voire en janvier 2017.

Après notre déclaration (jointe), la ministre a apporté son éclairage à nos questionnements.

En ce qui concerne le quasi-statut des personnels de l'Environnement, la Ministre a solennellement réaffirmé qu'il constituait un préalable indispensable avant la promulgation de la loi et elle a même envisagé le report de la loi s'il y avait un blocage sur ce dossier.

Elle a fait, en outre, plusieurs annonces :

- Un prochain comité de suivi, prévu le 8 juillet au matin
- Un engagement d'affichage rapide des moyens financiers et humains dédiés à l'AFB
- Des précisions sur la notion de mise en réseau de cette agence avec les structures existantes
- Une vigilance accrue sur la qualité du dialogue social
- Un accompagnement au plus près des agents, à la fois sur les métiers mais aussi sur les objectifs de l'AFB par les préfigureurs
- Un renforcement de l'équipe de préfiguration avec l'arrivée de Paul Michelet (Directeur général de l'agence de l'Eau Rhin Meuse)
- Une réflexion sur la mobilité des personnels, notamment ceux des Agences de l'Eau

- Le passage de 150 ATE dans la catégorie B, sous réserve de l'arbitrage du premier ministre
- La production d'un document cadre et d'une validation finale par un protocole d'accord.

Pour conclure, malgré l'optimisme de Mme ROYAL qui ne semble pas feint, nous pensons que le projet est mal parti.

Sans les ETP supplémentaires que nous avons réclamés et en tenant compte des propos de Madame la Ministre : « La masse de travail est considérable dans ce ministère pour la biodiversité », nous ne voyons pas comment cette mise en place va pouvoir se faire avec des moyens diminués chaque année.

Après son départ, nous avons d'ailleurs pu constater que le ton de l'administration représentée par son secrétaire général était bien moins euphorique...